



COMPTE-RENDU **DU CONSEIL SYNDICAL EN DATE DU 25 JUIN 2015**

Délégués titulaires présents :

MM. NARDIN Michel – CLEMENCE Patrick – BERNARDIN Christophe – ANTOINE Jean - ALGHIERI Philippe – NADALIN Serge – BITSCH Simon – BLANC Michel – CHALMEY Daniel – EINHORN Alain – WEYH Julien – GEORGES Christophe – SORET François – GIRARDIN Philippe.

Délégués mandatés :

M. FABRO Alain, suppléant, mandaté par M. PELLEGRINI Fabrice.
M. BECKER Marius, suppléant, mandaté par Mme STARCK Marie-José.
M. FABRO Patrick, suppléant, mandaté par M. DI CRISTO Dominique.
M. BISSON Yves, suppléant, mandaté par Mme LAMBERT Agnès.
M. NARDIN Michel, titulaire, mandaté par M. CRAVE Bruno.

Délégués titulaires absents ou excusés :

Mmes STARCK Marie-José – LAMBERT Agnès.
MM. JEANROY Serge – PELLEGRINI Fabrice – CHRETIEN Guy – CRAVE Bruno - SESSEGOLO Eric – STOUFF Jean-Paul – DI CRISTO Dominique – LATZ Christian – NICOLAS Damien – BEHRA Jean-Claude.

Etait également présent :

Mme SCHMITT Elisabeth – M. PETIT Alain, suppléants.

M. GEORGES Christophe a été nommé secrétaire de séance.

**APPEL A PROJETS SUR LES ÉCONOMIES D'EAU – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE
L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
DÉLIBÉRATION N° 11/2015**

Monsieur le Président informe les délégués que dans le cadre de l'appel à projets sur les économies d'eau, lancé par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse, le Syndicat des Eaux a déposé le 26 mai 2015 une demande d'aide financière pour les opérations suivantes : plan pluriannuel de réhabilitation du réseau d'eau potable - mise à niveau et extension de la télégestion.

Les dossiers seront sélectionnés de juin à septembre 2015. Les collectivités seront informées des décisions d'attribution des aides pour les projets sélectionnés à partir d'octobre 2015.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'appel à projets sur les économies d'eau.

**CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT
TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE
DÉLIBÉRATION N° 12/2015**

Monsieur le Président demande aux délégués de se prononcer sur la création d'un poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} août 2015, afin de permettre la nomination d'un agent ayant réussi le concours et inscrit sur la liste d'aptitude.

Parallèlement, le poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, actuellement détenu par cet agent, doit être supprimé au 1^{er} août 2015.

Les délégués, à l'unanimité, décident :

- de la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet,
- de la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet.

**CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR SUR LA COMMUNE D'EGUENIGUE
AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX
DÉLIBÉRATION N° 13/2015**

Monsieur le Président explique aux délégués qu'il y a lieu de passer plusieurs avenants concernant les travaux de construction du réservoir d'Eguenigue :

LOT 1 – Voirie – SAS EUROVIA

Objet : Demande de la Maîtrise d'ouvrage.

Justification des travaux : **Montant : 12 795,- € HT**

- Fourniture et mise en place d'enrobés – engazonnement et reprise de bordures.

LOT 3 – Menuiserie - Serrurerie – BARNA

Objet : Demande de la Maîtrise d'ouvrage.

Justification des travaux : **Montant : 4 172,- € HT**

- *Suppression d'études* - 1 500,-
- *Suppression du monorail* - 3 500,-
- *Suppression de la ligne de vie* - 5 400,-
- *Ajout de l'option inox* + 9 752,-
- *Fourniture et mise en place d'un garde corps* + 4 400,-
- *Fourniture et pose d'un câble toiture* + 420,-

LOT 4 – Tuyauterie - Electromécanique – THIEULIN

Objet : Demande de la Maîtrise d'ouvrage.

Justification des travaux : **Montant : - 4 778,50 € HT**

- *Mise au point* - 11 551,-
- *Fourniture et pose d'un By pass vidange* + 5 522,50
- *Modification sortie* + 1 250,-

La Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication s'est réunie le 25 juin 2015 à 20 heures et a accepté les termes de ces avenants.

Les délégués, après exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** de passer les avenants N° 1 avec les entreprises SAS EUROVIA, BARNA et THIEULIN, aux conditions exposées ci-dessus ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer les avenants au marché de travaux.

**CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE ET LE
SYNDICAT DES EAUX DE LA SAINT NICOLAS POUR LA PARTICIPATION AU REMBOURSEMENT
D'UN EMPRUNT CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA CAISSE DU CRÉDIT MUTUEL
DÉLIBÉRATION N° 14/2015**

Suite à la réforme des Collectivités Territoriales et en application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du 21 décembre 2011, sept communes de la C.C.B.B. adhèrent au 1^{er} Janvier 2013 à la C.C.S.T. Suite à l'arrêté préfectoral n° 2013149-003 du 29 mai 2013, la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et la Communauté de Communes du Tilleul fusionnent au 1^{er} janvier 2014 créant la Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse. La compétence "eau potable" est alors transférée au Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas. La présente convention définit les engagements réciproques des parties pour le remboursement du prêt restant partiellement à la charge des deux collectivités après partage du passif de la C.C.B.B.

Les éléments principaux du projet de convention annexé à cette délibération sont les suivants :

Prêt n° 10278-03121-00020225601 - taux fixe - contracté par la C.C.B.B. pour le financement de travaux divers d'investissement - clé de répartition au m³ (part C.C.S.T. 41,46 %, part S.E.S.N. 58,54 %).

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2014 : 65 014,37 €.

Soit 26 954,96 € à rembourser par la C.C.S.T. (reste à la charge du S.E.S.N. 38 059,41 €)

La durée restante sera de 162 mois soit 54 échéances – Dernière échéance le 30 juin 2027.

Echéance annuelle 6 551,44 € (1 637,86 X 4)

Dont part C.C.S.T. 2 716,23 € à verser annuellement au Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas (avenant transfert de prêt + tableau d'amortissement joints).

Le Conseil Syndical, à la majorité, 1 abstention :

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention jointe en annexe.

| |
|--|
| <p align="center">ACCESSIBILITÉ « BÂTIMENT ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE » - CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU TERRITOIRE DE BELFORT DÉLIBÉRATION N° 15/2015</p> |
|--|

Le Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas envisage de mener un projet de mise en conformité et en accessibilité de son établissement recevant du public. Il s'agit notamment des locaux professionnels et/ou mixtes.

Pour ce faire, il est proposé de signer avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Territoire de Belfort la convention d'adhésion à la Cellule accessibilité. Selon certains critères d'éligibilité, les travaux envisagés peuvent faire l'objet d'un financement par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Sur la base de ces éléments, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président :

- à signer la convention d'adhésion auprès du CDG 90 pour le projet de mise en accessibilité du bâtiment administratif ;
- à solliciter les meilleurs financements possibles, et notamment dans le cadre du FIPHFP ou auprès de tous autres organismes et collectivités publiques ;
- à définir le périmètre d'intervention de la cellule d'accessibilité.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président :

- à signer la convention d'adhésion auprès du CDG 90 pour le projet de mise en accessibilité du bâtiment administratif ;
- à solliciter les meilleurs financements possibles, et notamment dans le cadre du FIPHFP ou auprès de tous autres organismes et collectivités publiques ;
- à définir le périmètre d'intervention de la cellule d'accessibilité.

| |
|---|
| <p align="center">MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT DÉLIBÉRATION N° 16/2015</p> |
|---|

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4 % en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

Le Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, le Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que le Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier. En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Monsieur le Président soumet cette motion au vote.
Motion adoptée par le Conseil Syndical à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1) Travaux de renouvellement de conduite

Conformément au plan pluriannuel, la conduite entre Novillard et Autrechêne est en cours de réalisation

2) Construction du réservoir d'Eguenigue

Monsieur le Président présente des photographies du réservoir d'Eguenigue et indique aux délégués que les travaux de construction se terminent. La mise en service est prévue courant juillet.

3) Ligne de Trésorerie

Le renouvellement de la ligne de trésorerie aura lieu le 7 juillet 2015 pour une durée d'une année. Son montant passera de 250 000 € à 400 000 €.

4) Bilan de l'année 2014

Le rapport de l'année 2014 a été rédigé, il sera diffusé dans les prochains jours.

5) Site Internet

Monsieur le Président présente le site internet du Syndicat aux délégués et remercie le personnel qui a contribué à sa création. Le site est en ligne depuis le 22 juin 2015 (www.syndicateauxsaintnicolas.fr).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 21 heures 30.